

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

27

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **VINGT NEUF NOVEMBRE** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-trois novembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints
MME Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM. Davy COATEVAL, David HERRERO, Yoann COURSEL, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE, Hugo CHAVANNE, Pierre DEMAISON et Philippe CHAPPET.

Étaient excusés : M. Jean-Baptiste DELEBECQUE a donné procuration à M. Nicolas BALMONT
Mme Jacqueline CORRE a donné procuration à Mme Laurence GODENIR
Mme Fanny ZINGER a donnée procuration à Mme Marielle JUILIEN
M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Sylvie CATTANEO

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

N° 2023-108

**Désignation
des représentants
au sein du SYANE**

LE MAIRE EXPOSE

La commune adhère à plusieurs EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dont les assemblées délibérantes sont composées des représentants élus de ses membres.

Le nombre de représentants de chaque commune est déterminé par les statuts de chaque EPCI.

Hormis la Communauté de Communes pour laquelle les représentants de la commune sont élus au suffrage universel direct, les membres des autres EPCI sont élus par le Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L5212-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 17 novembre 2023 ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires ;

Considérant la candidature unique de M. Richard FROSSARD comme titulaire et son suppléant M. Davy COATEVAL

**APRES AVOIR DELIBERE
A l'unanimité : 27 voix pour**

ELIT comme délégués titulaires au SYANE :

- Richard FROSSARD
- Davy COATEVAL

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JUILIEN,




Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le